



# ESCALADE SUR SITE NATUREL OU ARTIFICIEL

<b>C1</b>	Structure aux normes en vigueur
<b>C2</b>	Structure Artificielle d'Escalade (SAE) de hauteur inférieure de 2 m
<b>C3</b>	Escalade sur SAE et sites naturels aménagés

## PROCÉDURES OBLIGATOIRES

<b>Textes de référence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Circulaire n°92-196 du 03/07/92 (B.O. 29 du 26/07/92).</b></li> <li>• <b>Circulaire n°99-136 du 21/09/1999 MEN.</b></li> <li>• <b>Directive du 89/686/CEE et ses modifications</b></li> </ul>
<b>Autorisations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du directeur d'école.</li> <li>• Des propriétaires des sites (conventions).</li> </ul>
<b>Information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Dans tous les cas de sorties, les familles doivent être précisément informées des conditions dans lesquelles elles sont organisées. (fiche I-13)</i></li> <li>• Activité inscrite obligatoirement dans le cadre du projet d'école.</li> <li>• Information de l'IEN.</li> </ul>
<b>Assurances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir l'assurance des accompagnateurs, lors d'une sortie régulière.</li> <li>• Prévoir l'assurance des accompagnateurs et des élèves, lors de sorties facultatives.</li> </ul>
<b>Encadrement APS à encadrement renforcé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au cycle 2 et au cycle 3 : l'encadrement est de 2 adultes au moins quelle que soit la taille du groupe. Au delà de 24 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 12 élèves en plus.</li> </ul>
<b>Qualification</b>	<p>Le maître peut enseigner cette activité qui se déroule sous sa responsabilité et il peut, à sa demande, être assisté par un intervenant extérieur <b>dûment agréé par la directrice académique des services de l'éducation nationale</b> et autorisé par le directeur d'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intervenants rémunérés :</b> B.E. dans l'activité. BAPAAT dans l'activité sous la responsabilité d'un B.E. (ou par dérogation, ou par convention en relation avec le projet pédagogique spécifique) E.T.A.P.S. pouvant justifier d'une compétence en escalade.</li> <li>• <b>Intervenants bénévoles :</b> Reconnaissance de compétence dans l'activité.</li> </ul>
<b>Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le port du casque protecteur, adapté à la taille des enfants et conforme aux normes en vigueur, est obligatoire pour l'escalade en site naturel. Tous les équipements de protections individuels doivent être conformes à la <b>directive 89/686/CEE</b> et ses modifications ultérieures.</li> <li>• Prévoir les numéros de téléphone d'urgence et de l'école (carte téléphonique, pièces de monnaie, <u>téléphone portable</u>...).</li> <li>• Trousse de secours.</li> <li>• <b>Matériel : utilisation exclusive de matériel normé et vérifié.</b> Mise en place d'un registre du matériel répondant au cahier des charges concernant la gestion et l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) : ⇒ <i>les matériels, ne portant pas le marquage, CEE ne doivent pas être utilisés.</i></li> <li>• Vérification des sites en début de saison avec le concours du Comité Départemental d'escalade. Tous les sites doivent être sur la liste du Comité Départemental et donc agréés : Répertoire Départemental.</li> </ul>



## RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

<b>C1</b>	Structure aux normes en vigueur
<b>C2</b>	Structure Artificielle d'Escalade (SAE) de hauteur inférieure de 2 m
<b>C3</b>	Escalade sur SAE et sites naturels aménagés

<b>Sécurité (suite)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'activité sur site mouillé ou gras.</li> <li>• Vérification individuelle, mutuelle et obligatoire par l'enseignant de l'équipement individuel et des encordements.</li> <li>• Ne pas oublier les retours de sangles sur certains baudriers.</li> <li>• Encordement direct sur les anneaux d'un baudrier à l'aide d'un "nœud en 8" (ne pas s'encorder sur le pontet).</li> <li>• Prévoir une corde dont la longueur fait au moins 2 fois la hauteur à grimper, plus 6 m.</li> <li>• Ne grimper qu'une longueur de corde (pas de relais).</li> <li>• Aménager et dégager la zone de réception.</li> <li>• Recommandations pour chaque cycle :             <ul style="list-style-type: none"> <li>C1 : * <u>Structures</u> : filet à grimper, toile d'araignée, planche inclinée avec prises, petits rochers...</li> <li>* <u>Réception</u> : tapis, graviers (1), pelouse</li> <li>C2 : * Sans parade, hauteur maximale des mains 2m et avec parade, les mains du pareur à la taille du grimpeur</li> <li>* <u>Réception</u> : sol plat et meuble (tapis, graviers (1), pelouse)</li> <li>C3 : * Structures et sites répertoriés par le Comité Départemental d'Escalade</li> </ul> </li> <li>• Prévoir un véhicule accompagnateur à des endroits adéquats, pour intervenir rapidement.</li> </ul> <p><i>(1) En matière de sols amortissants, si les enfants, non-équipés d'un matériel d'assurance, risquent une chute de plus de 60 cm, l'épaisseur minimale de graviers (granulométrie entre 2et 8) est de 30 cm.</i></p>
<b>Lieux d'activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnement sur SAE, blocs, modules, écoles d'escalade, falaises, autant de sites nettoyés, vérifiés et reconnus.</li> </ul>
<b>Conditions matérielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir un équipement par enfant, utilisation de cuissards ou baudriers complets</li> <li>• Assurage sur descendeur avec utilisation d'un point de renvoi ou d'un contre-assurage.</li> <li>• Amarrage haut, sur 2 points d'ancrage (type relais).</li> <li>• Utilisation de cordes simples, de diamètre supérieur à 10 mm.</li> <li>• Les vêtements doivent être suffisamment amples pour faciliter le mouvement (pas de jean).</li> <li>• Utilisation de tennis ou de chaussons d'escalade.</li> <li>• Prévoir boissons et aliments énergétiques.</li> </ul>
<b>Proposition d'organisation pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser les enfants de poids équivalents par triplettes : 1 grimpeur, 1 assureur et 1 contre-assureur.</li> <li>• Organiser les enfants de poids équivalents en doublettes, s'il existe des points de renvoi bas.</li> </ul>
<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sorties sur site naturel devraient être l'aboutissement d'un cycle de travail sur SAE.</li> <li>• Le travail sur circuit-blocs peut faciliter l'entrée dans l'activité avant l'utilisation du matériel, mais l'entrée directe en utilisant du matériel est également possible sur des sites adaptés (inclinaison, quantité de prises, hauteur).</li> <li>• Cette activité peut faire l'objet d'un travail interdisciplinaire et transdisciplinaire.</li> </ul>
<b>Documentation pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux d'Escalade Revue E.P.S.</li> <li>• L'E.P.S. aux cycles 2 et 3 (CDDP du TARN)</li> </ul>
<b>Personne ressource</b>	Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'équipe de circonscription.